Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 11 avril 2025,
sous la présidence de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente Recherche, innovation et science ouverte

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*37 membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 11 avril 2025, a pris connaissance des points suivants :

- **Bilan des pôles de spécialité**
- **Présentation des lettres de mission des Vice-présidents enseignants élus en CAC plénier**

Fait à Lyon, le 11 avril 2025,

Le 11 avril 2025
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
PRESIDENTE

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : au plus tard le 18 avril 2025.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr